

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 8 AOÛT 2023

### N° 2023-319 CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS - CHANTONNAY (AM N°19)

Nomenclature des actes : 3.6

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont prévus sur la parcelle cadastrée section AM n°19 sur la commune de Chantonnay, appartenant à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

ENEDIS a transmis une convention portant sur la création d'une servitude à son profit, avec une indemnité forfaitaire de 0 (zéro) euro.

La Présidente accepte de signer la convention de servitude.

À CHANTONNAY, le 8 août 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

*#signature#*

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le xx/xx/xxxx.